

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 juillet 2010 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont
Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François W. Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement
Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe
Me Pierre Rochon, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Patrick Martel, Secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 09.

10.01
CA10 26 0182

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2010, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02
CA10 26 0183

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période d'information des conseillers

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

10 - Période de questions du public

La période de questions débute à 19 h 35 et se termine à 20 h 30.

Le conseiller, François Limoges, s'absente de son siège à 20 h 08 et le reprend à 20 h 11.

Le conseiller, Marc-André Gadoury, s'absente de son siège à 20 h 12 et le reprend à 20 h 16.

15.01
CA10 26 0184

Motion d'appui à la consolidation du réseau de développement économique local

Considérant qu'au cours des 25 dernières années la Ville de Montréal et ses arrondissements ainsi que les villes liées ont collaboré activement à la mise en place d'un réseau de développement économique local;

Considérant que ce réseau de développement économique local est composé de neuf (9) Centres locaux de développement (CLD) et de neuf (9) Corporations de développement économique communautaire (CDEC) qui regroupent et mobilisent gens d'affaires, organismes communautaires et de l'économie sociale, syndicats, institutions scolaires, institutions de la santé, résidants et élus;

Considérant que le mode de gouvernance des CLD et des CDEC est conforme aux dispositions de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (L.R.Q., chapitre M-30.01);

Considérant que ce réseau de développement économique local offre un large éventail de services destinés à soutenir le démarrage et la croissance des entreprises favorisant ainsi la création et le maintien des emplois sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal;

Considérant que la mise en place de ce réseau de développement économique local est une stratégie gagnante pour la Ville de Montréal et ses arrondissements ainsi que pour les villes liées, tant en termes de résultats quantitatifs en matière de création d'entreprises et d'emplois qu'en termes de concertation vers un développement durable tant sur les plans économique, culturel que social;

Considérant que la consolidation de ce réseau de développement économique local est une priorité de la Stratégie de développement économique 2005-2010 : réussir@montréal;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

Que les membres du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie :

- Affirment leur soutien au réseau de développement économique local de l'île de Montréal;
- Reconnassent l'apport considérable du réseau de développement économique local au développement de leur communauté;
- Recommandent aux services corporatifs de la Ville de Montréal de travailler à la consolidation du réseau de développement économique local en s'appuyant sur les politiques sectorielles et sur le modèle d'organisation dont la Ville et l'Agglomération se sont dotées au cours des dernières années, des politiques et un modèle d'organisation qui valorisent la gouvernance locale des organismes du réseau de développement économique local, s'appuyant sur la mobilisation et la participation des acteurs locaux et adaptée aux réalités et aux attentes propres à chaque milieu;
- Recommandent au conseil d'Agglomération de Montréal de faire du réseau de développement économique local en place un des piliers principaux du déploiement de sa stratégie de développement économique 2010-2015.

Adoptée à l'unanimité.

15.02
CA10 26 0185

Motion relative au drapeau du Québec

Attendu que l'article 318.1 de la *Loi sur les cités et villes* énonce que « Le drapeau du Québec doit être arboré sur ou devant l'édifice municipal où siège le conseil, à droite, s'il y a deux drapeaux, ou au milieu, s'il y en a davantage » ;

Attendu que la *Loi sur les cités et villes* ne donne aucune discrétion aux villes quant à cette préséance ;

Attendu que les règles fédérales ne sont nullement obligatoires à l'extérieur de l'administration fédérale ;

Attendu que la Ville de Montréal est régie par la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Que la Ville de Montréal se conforme à l'article 318.1 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* en donnant la préséance au drapeau du Québec devant l'Hôtel de Ville de Montréal, là où siège le conseil municipal de Montréal

Adoptée à l'unanimité.

15.03
CA10 26 0186

Motion d'appui à la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal

ATTENDU que plus de soixante groupes et organismes de la région métropolitaine de Montréal ainsi que les Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal se sont associés pour demander la création d'une ceinture verte dans le sud-ouest du Québec;

ATTENDU que le but poursuivi est de sauvegarder ce qui reste du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer et de conserver à perpétuité au moins 12 % de cette zone écologique;

ATTENDU que c'est dans cette partie de ce patrimoine naturel que se trouve la plus grande diversité biologique du Québec, mais en même temps la plus vulnérable au développement urbain;

ATTENDU que sur les quatorze régions métropolitaines du Canada, c'est celle de Montréal où l'on trouve le plus bas pourcentage de territoire en espace vert par habitant;

ATTENDU que les gouvernements canadien et québécois ont le devoir de remplir leurs obligations en vertu de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, qu'ils ont tous les deux convenu de la mettre en oeuvre et que la création de ce nouveau parc démontrerait leur engagement à cet égard;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

Que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie appuie la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, vaste zone de conservation devant s'étendre de Sorel à la région du Suroît, et de Mirabel à la frontière américaine,

se présentant comme une mosaïque de forêts, plaines inondables, milieux humides, corridors naturels et d'îles, reliés entre eux par les cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit acheminée aux ministres fédéral et provincial de l'Environnement, ainsi qu'aux municipalités de la région métropolitaine de Montréal, aux chefs des partis politiques fédéraux et provinciaux et au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

Il est de plus proposé par François Limoges

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De remplacer le mot « provincial » par « québécois » figurant au 2^e alinéa de la dite résolution.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

La proposition principale, telle qu'amendée, est adoptée à l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité.

20.01

CA10 26 0187

Approbation d'un avenant modifiant la convention conclue entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et le « Comité de logement Rosemont », dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2009-2011 - Octroi d'un montant additionnel de 9 250 \$, pour l'année 2010, et d'une contribution financière de 38 000\$ pour l'année 2011, pour la bonification du projet « Sur la main »

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'approuver l'avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et le Comité de logement Rosemont (CA09 260162), dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2009-2011, se terminant le 31 décembre 2011, ledit avenant étant joint comme annexe numéro 213 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'octroyer, pour la réalisation du projet « Sur la main », un montant additionnel de 9 250 \$ pour l'année 2010 et une contribution financière maximale de 38 000 \$ pour l'année 2011, à l'organisme Comité de logement Rosemont, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de la lutte contre la

pauvreté et l'exclusion sociale 2009-2011 conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.
1101663009

20.02
CA10 26 0188

Autorisation pour la tenue d'une journée bénéfice « Un élan pour la jeunesse » au profit du programme « The First Tee » au Golf municipal le vendredi 20 août 2010 de 9 h à 16 h - Octroi d'une subvention à Sports Montréal Inc., sous la forme de gratuité pour l'organisation de l'événement, le montant étant appliqué en réduction du tarif régulier de 12 \$ par partie - Montant estimé à 2 016 \$

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser la tenue d'une journée bénéfice «Un élan pour la jeunesse» au profit du programme «The First Tee» au golf municipal le vendredi 20 août 2010, de 9 h à 16 h.

D'accorder une subvention à Sports Montréal Inc. sous forme de gratuité pour l'organisation de l'événement, le montant étant appliqué en réduction du tarif régulier de 12 \$ par partie - Montant estimé à 2 016 \$.

Adoptée à l'unanimité.
1104288004

20.03
CA10 26 0189

Autorisation du lancement d'appels d'offres publics dans le cadre des travaux d'infrastructures sur le site des anciens ateliers municipaux Rosemont pour la construction de trottoirs et bordures, la pose de revêtements bitumineux ainsi que la construction d'un réseau d'éclairage (lampadaires) dans les rues des Carrières, des Ateliers et De Chateaubriand (travaux à être octroyés selon l'avancement et le parachèvement des bâtiments d'habitation) - Autorisation du lancement d'un appel d'offres sur invitation afin de retenir les services professionnels d'une firme d'ingénieurs-conseils pour effectuer l'arpentage et la surveillance des travaux de construction d'infrastructures de trottoirs, bordures, pavage et d'éclairage dans les rues des Carrières, des Ateliers et De Chateaubriand

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser le lancement d'appels d'offres publics dans le cadre des travaux d'infrastructures sur le site des anciens ateliers municipaux Rosemont pour la construction de trottoirs et bordures, la pose de revêtements bitumineux ainsi que la construction d'un réseau d'éclairage (lampadaires) dans les rues des Carrières, des Ateliers et Chateaubriand (travaux à être octroyés selon l'avancement et le parachèvement des bâtiments d'habitation).

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation afin de retenir les services professionnels d'une firme d'ingénieurs-conseils pour effectuer l'arpentage et la surveillance des travaux de construction d'infrastructures de trottoirs, bordures, pavage et d'éclairage dans les rues des Carrières, des Ateliers et Chateaubriand.

D'approuver les critères de sélection suivants et leur pondération à être utilisés pour l'évaluation des soumissions pour le contrat de services professionnels :

Compréhension de la problématique et du mandat	10 %
Qualification et expérience de la firme	25%
Respect du schéma de l'offre	5 %
Qualifications et expérience du chargé de projet dans le type de contrat concerné	30 %
Qualifications et expérience de tout le reste du personnel affecté au projet	30 %
TOTAL:	100 %

D'approuver la formation d'un comité de sélection composé d'au moins trois (3) membres, dont deux (2) membres au maximum provenant de la direction des travaux publics de l'arrondissement et un (1) membre provenant d'un autre arrondissement ou d'un autre service de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.
1103515003

20.04
CA10 26 0190

Autorisation d'une dépense de 1 493 207,24 \$ incluant l'octroi d'un contrat de 1 159 707,24 \$ à Mivela Construction Inc. pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, le planage de la chaussée, la pose d'un revêtement bitumineux et la construction de trottoirs élargis (saillies), là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (PRR 2010) - Appel d'offres public numéro 261001V (8 soum.)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 493 207,24 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, le planage de la chaussée, la pose d'un revêtement bitumineux et la construction de trottoirs élargis (saillies), là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Mivela Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 159 707,24 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier de charges préparés pour ce contrat (appel d'offres public numéro 261001V).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1102913015

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par Mme Élane Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.05 à 20.07 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.05
CA10 26 0191

Autorisation d'une dépense de 215 412,34 \$ incluant l'octroi d'un contrat au montant de 204 948,84 \$ à B.P. Asphalte Inc. pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Réfections mineures de trottoirs (RMT) - P.R.R. 2010 - Appel d'offres public numéro 261004V (5 soum.)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 215 412,34 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et réfections mineures de trottoirs (RMT), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à B.P. Asphalte Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 204 948,84 \$, taxes incluses, conformément au cahier de charges préparé pour ce contrat (appel d'offres public numéro 261004V).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1102913016

20.06
CA10 26 0192

Autorisation d'une dépense de 79 043 \$ incluant l'octroi d'un contrat à Filets Expert pour la fourniture et la mise en place de filets de protection au champ de pratique du Golf municipal - Appel d'offres sur invitation (2 soum.)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'accorder à Filets Expert, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 30 jours, le contrat pour la fourniture et la mise en place de filets de protection au champ de pratique du Golf municipal, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 79 034,00 \$, taxes incluses, conformément à la demande de prix sur invitation ;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1102913020

20.07
CA10 26 0193

Approbation d'un projet de convention par lequel l'arrondissement verse une contribution financière de 5 000 \$ à l'Autre Marché

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'approuver un projet de convention établissant le versement d'une contribution financière de 5 000 \$ à l'Autre Marché pour l'année 2010, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet de convention, laquelle convention est jointe comme annexe numéro 214 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, ladite convention.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.
1100963068

30.01
CA10 26 0194

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 juin 2010 et de la liste des bons de commande approuvés, pour la période comptable du mois de juin 2010, soit du 28 mai 2010 au 1^{er} juillet 2010, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 juin 2010 et de la liste des bons de commande approuvés pour la période comptable du mois de juin 2010, soit du 28 mai 2010 au 1^{er} juillet 2010, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
1103506005

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par Mme Éline Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 30.02 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

30.02
CA10 26 0195

Autorisation d'effectuer un virement de crédits au montant de 430 000 \$ en provenance de la réserve du fonds de parcs pour la réalisation de travaux dans divers parcs de l'arrondissement

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits au montant de 430 000 \$ en provenance de la réserve de fonds de parcs pour la réalisation de travaux dans divers parcs de l'arrondissement.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1102913018

30.03
CA10 26 0196

Approbation d'un protocole d'entente avec Baseball Québec Région Montréal Inc. d'une durée de trois ans, se terminant le 30 septembre 2012 - Octroi, à même le budget de fonctionnement, d'une contribution financière de 7 140 \$ pour supporter la réalisation des championnats régionaux de baseball 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'approuver le protocole d'entente avec Baseball Québec Région Montréal Inc. d'une durée de trois ans, se terminant le 30 septembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ledit protocole étant joint comme annexe numéro 215 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'octroyer une contribution financière de 7 140 \$, à même le budget de fonctionnement, afin de supporter la réalisation des championnats régionaux de baseball 2010.

D'octroyer une contribution financière de 7 283 \$ en 2011 et de 7 429 \$ en 2012, à même le budget de fonctionnement, afin de supporter la réalisation des championnats régionaux de baseball.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1104288003

30.04
CA10 26 0197

Adoption de la programmation budgétaire et des activités annuelles de la Corporation de développement économique communautaire Rosemont–Petite-Patrie (CDEC), requise dans le cadre de l'entente de gestion relative au mandat de Centre local de développement (CLD), pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'adopter la programmation budgétaire et d'activités de la Corporation de développement économique communautaire Rosemont–Petite-Patrie (CDEC), requise dans le cadre de l'entente de gestion relative au mandat de Centre local de développement (CLD), pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, laquelle programmation est jointe comme annexe numéro 216 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 ;

De transmettre une copie de la programmation budgétaire et d'activités de la Corporation de développement économique communautaire Rosemont–Petite-Patrie (CDEC) au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine ;

De demander à la Corporation de développement économique communautaire Rosemont–Petite-Patrie (CDEC), de mettre sur pied un comité de travail avec l'arrondissement pour préparer, en conformité de l'entente de gestion relative au mandat CLD, la version 2010-2013 du PALÉE, à compter de l'été 2010 et de présenter ce PALÉE au directeur d'arrondissement, préalablement à l'adoption par son conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité.
1100963051

30.05
CA10 26 0198

Autorisation d'une dépense de 200 000 \$ pour la réalisation du « Programme de réfection routière » à être confiée à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - PRR 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 200 000 \$ pour la réalisation du « Programme de réfection routière » à être confiée à la Division voirie de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'autoriser le directeur des Travaux publics à exécuter ces travaux en totalité ou en partie, soit par contrat, soit en régie par les employés de la ville.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1102913017

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par Mme Élane Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.01 et 40.02 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA10 26 0199

Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Trois cents religions, une Humanité, un Dieu », « Concert de l'Orchestre symphonique de Montréal », « Défi triple jeu », « Fête de quartier de La Petite-Patrie », « Championnats régionaux de baseball », « Fête de la Madone », « Pour l'amour des enfants »

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans la présente, dont les sites et les horaires sont détaillés dans la présente et dans les ordonnances jointes au présent dossier.

D'autoriser, le 27 juillet 2010, de 8 h à 22 h, dans le cadre de l'événement « *Concert de l'Orchestre symphonique de Montréal* », sur le site du parc Maisonneuve :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

b) la vente d'articles promotionnels et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 217 et 218 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-134 en vertu du ***Règlement sur le bruit*** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-135 en vertu du ***Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*** (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 31 juillet 2010, en cas de pluie, le 1^{er} août 2010, entre 8 h et 18 h, dans le cadre de l'événement « ***Défi triple jeu*** », sur le site du parc Beaubien :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 219 et 220 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-136 en vertu du ***Règlement sur le bruit*** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-137 en vertu du ***Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*** (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 12 août 2010, entre 9 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « ***Fête de quartier de La Petite-Patrie*** », sur le site du parc de la Petite-Italie :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et des boissons non alcooliques;
- c) la fermeture des rues suivantes :
 - le boulevard Saint-Laurent entre les rues Beaubien et Saint-Zotique Est/Ouest;
 - la ruelle entre la rue Beaubien et le parc de la Petite-Italie, la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;
 - la rue Saint-Zotique Est entre la rue Clark et la rue Saint-Dominique.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 221, 222 et 223 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-138 en vertu du ***Règlement sur le bruit*** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-139 en vertu du ***Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*** (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Ordonnance 2010-26-140 en vertu du ***Règlement sur la circulation et le stationnement*** (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, du 13 au 23 août 2010, entre 9 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « ***Championnats régionaux de baseball*** », sur le site du parc Beaubien et du parc Sainte-Bernadette :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 224 et 225 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-141 en vertu du ***Règlement sur le bruit*** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

- Ordonnance 2010-26-142 en vertu **du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public**(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, les 14 et 15 août 2010, de 9 h à 23 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de la Madone** », sur le site du parc Dante et sur la rue Dante, entre l'avenue De Gaspé et la rue Henri-Julien :

- le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non;
- la fermeture de rues.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes à la présente comme annexes numéros 226, 227 et 228 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-143 en vertu du **Règlement sur le bruit**(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-144 en vertu du **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public**(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Ordonnance 2010-26-145 en vertu du **Règlement sur la circulation et le stationnement**(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8).

•
D'autoriser, le 15 août 2010, de 11 h 30 à 13 h 30, dans le cadre de ce même événement « **Fête de la Madone** » :

- le ralentissement temporaire de la circulation sur les rues suivantes :

Départ :	rues Dante et Casgrain
Passage sur les rues :	rue Casgrain, direction sud
jusqu'à la rue	Saint-Zotique Est; rue Saint-Zotique Est direction ouest jusqu'au boulevard Saint- Laurent; boulevard Saint-Laurent direction nord jusqu'à l'avenue Mozart Est; avenue Mozart Est direction est jusqu'à la rue Drolet; rue Drolet direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est; rue Saint-Zotique Est direction ouest jusqu'à l'avenue De Gaspé; l'avenue De Gaspé direction nord jusqu'à la rue Dante;
Fin du trajet :	rue Dante et avenue De Gaspé.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 229 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-146 en vertu du **Règlement sur la circulation et le stationnement**(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8).

D'autoriser, du 13 au 24 août 2010, dans le cadre de l'événement « **Pour l'amour des enfants** », au-dessus du boulevard Saint-Laurent, entre les adresses 6546 et 6597, boulevard Saint-Laurent :

- l'installation et le maintien d'une bannière au-dessus du boulevard Saint-Laurent.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 230 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-147 en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).

D'autoriser, le 21 ou 22 août 2010 en cas d'intempéries, entre 8 h et 19 h, dans le cadre de l'événement « *Pour l'amour des enfants* », sur le site du parc de la Petite-Italie :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 231 aux procès verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-148 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Adoptée à l'unanimité.
1103581007

40.02
CA10 26 0200

Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Épluchettes dans les jardins communautaires de Rosemont–La Petite-Patrie »

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans la présente, dont les sites et les horaires sont détaillés dans la présente et dans les ordonnances jointes au présent dossier.

D'autoriser, aux endroits, dates et heures suivantes, dans le cadre de l'événement « *Épluchettes dans les jardins communautaires de Rosemont–La Petite-Patrie* » :

Jardin communautaire Pré-Carré le 7 août 2010, remis au 8 août 2010 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h;

Jardin communautaire Père-Marquette le 7 août 2010, remis au 8 août 2010 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h.

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 232 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-149 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, aux dates, heures et endroits suivants, dans le cadre de l'événement « *Épluchettes dans les jardins communautaires de Rosemont–La Petite-Patrie* » :

Jardin communautaire Pré-Carré le 7 août 2010, remis au 8 août 2010 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h.

Jardin communautaire Père-Marquette le 7 août 2010, remis au 8 août 2010 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h.

a) la consommation de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 233 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-150 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.
1103581008

40.03
CA10 26 2010-09

Avis de motion - Règlement RCA-66 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre c-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » - Modification de l'article 3 - Relativement à la fermeture de ruelle

Le maire François W. Croteau donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le règlement RCA-66 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre c-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie », l'objet du projet de règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1102913019

40.04
CA10 26 0201

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 31 mai 2010 au 4 juin 2010 sur le règlement d'emprunt RCA2610-002

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 31 mai 2010 au 4 juin 2010 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant, et ce, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) :

- Règlement RCA2610-002 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 1 496 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant* », dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012.

Adoptée à l'unanimité.
1105225002

40.05
CA10 26 0202

**Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété
divise pour l'immeuble situé aux 2609-2611, rue Holt**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 2609-2611, rue Holt, en la Ville de Montréal, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.
1100963045

40.06
CA10 26 0203

**Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété
divise pour l'immeuble situé aux 6240-6242, 1^{ère} Avenue**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 6240-6242, 1^{ère} Avenue, en la Ville de Montréal, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.
1100963062

40.07
CA10 26 0204

**Émission d'ordonnance - Exemption de l'obligation de fournir 2 unités de
stationnement pour le bâtiment situé aux 2044, rue des Carrières et 5852,
avenue De Lorimier - Fonds de compensation de 7 000 \$**

Considérant que la compensation monétaire, exigée par le *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), a été dûment acquittée.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2010-26-151 jointe comme annexe numéro 234 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010, exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 2044, rue des Carrières et 5852, avenue De Lorimier (lot 3 795 512 du cadastre du Québec) de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.
1100963057

40.08
CA10 26 0205

Approbation de l'entente de développement pour la réalisation du projet immobilier à vocation principalement résidentielle sur le site de la Norampac - Conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et conseil d'agglomération

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'approuver le projet d'entente de développement avec « Gestion Réseau Sélection » pour la partie qui relève de la compétence du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente de développement étant jointe comme annexe numéro 235 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente pour la partie qui relève de la compétence du conseil d'arrondissement.

De recommander au conseil d'agglomération :

- D'approuver le projet d'entente de développement avec « Gestion Réseau Sélection » pour la partie qui relève de la compétence du conseil d'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.
1100963044

40.09
CA10 26 0206

Autorisation d'une dérogation mineure - Dérogations à certaines dispositions du *Règlement sur les opérations cadastrales* - Opération cadastrale projetée, ayant pour effet de créer un (1) lot de largeur inférieure à 5 mètres - Bâtiment situé au 2044, rue des Carrières (lot 4 573 969 du cadastre du Québec)

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure relativement bâtiment situé au 2044, rue des Carrières (lot 4 573 969 du cadastre du Québec), y autorisant :

Une largeur minimale du lot inférieure à 5 m, malgré l'article 12 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1) qui stipule que la largeur minimum prescrite d'un lot est de 5 m dans sa partie donnant sur rue.

Adoptée à l'unanimité.
1100963032

40.10
CA10 26 0207

Autorisation d'une dérogation mineure - Dérogations à certaines dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) - Alignement de construction - Bâtiment situé au 6584, avenue De Gaspé - lot 2 335 123 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure relativement au bâtiment situé au 6584, avenue De Gaspé (lot 2 335 123 du cadastre du Québec), y autorisant :

Un alignement de construction de 1,32 m au lieu de 1,67 m, malgré l'article 661 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) qui stipule que l'agrandissement en hauteur d'un bâtiment dérogatoire implanté entre l'alignement de construction prescrit et l'emprise de la voie publique doit respecter l'alignement de construction prescrit.

Adoptée à l'unanimité.
1100963036

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par M. Pierre Lampron

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.11 et 40.12 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.11
CA10 26 0208

Recommandation au conseil municipal - Adopter un *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047), afin de remplacer le

secteur de densité « 21-03 » par le secteur de densité « 21-T3 », sur l'emplacement bordé au nord par la ruelle située au sud de la rue Masson, au sud par le boulevard Saint-Joseph, à l'ouest par la rue D'Iberville et à l'est par la rue Molson

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

D'adopter un Règlement intitulé « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*(04-047) », afin de remplacer le secteur de densité « 21-03 » par le secteur de densité « 21-T3 », sur l'emplacement bordé au nord par la ruelle située au sud de la rue Masson, au sud par le boulevard Saint-Joseph, à l'ouest par la rue D'Iberville et à l'est par la rue Molson.

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir audience publique.

Adoptée à l'unanimité.
1080963069

40.12
CA10 26 0209

Recommandation au conseil municipal - Adopter, en vertu de l'article 89 (3) de la *Charte de la Ville de Montréal*, un règlement permettant le développement de l'ensemble du site de Norampac - Lot 3 361 751 du cadastre du Québec

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

D'adopter, en vertu de l'article 89,3° de la *Charte de la Ville de Montréal*, un Règlement autorisant la construction, l'occupation et l'aménagement du terrain portant le numéro de lot 3 361 751 du cadastre du Québec, bordé par la rue Molson, le boulevard Saint-Joseph, la rue D'Iberville, les voies ferrées du CP ainsi que par les propriétés situées aux 5300, rue Molson et 5195, rue D'Iberville.

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir audience publique.

Adoptée à l'unanimité.
1080963053

40.13
CA10 26 2010-10

Avis de motion - Règlement numéro 01-279-26 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) », afin d'y changer certaines normes réglementaires et d'y ajouter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) propre

au site de l'hôpital Santa Cabrini (5655, rue Saint-Zotique Est) et du CHSLD Dante (6887, rue Chatelain)

La conseillère madame Élane Ayotte donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le Règlement 01-279-26 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* », relatif au changement des usages, des hauteurs et des zones, et l'élaboration d'un PIIA (secteur compris entre la rue Saint-Zotique Est au sud, les propriétés bordant le côté sud de la rue Bélanger au nord, la rue Chatelain à l'ouest et la rue de Pontoise à l'est), et notamment :

- autoriser l'élaboration d'objectifs et critères (PIIA) pour l'ensemble de l'emplacement ceinturé au sud par la rue Saint-Zotique, au nord par les propriétés bordant le côté sud de la rue Bélanger, à l'ouest par la rue Chatelain et à l'est par la rue de Pontoise (art.1) ;
- autoriser la combinaison des usages des catégories relatives aux équipements d'hébergement et de santé (E.5(2) et E.5(3)) sur l'ensemble de l'emplacement en remplacement des usages exclusifs de la catégorie relative aux équipements d'hébergement (E.5(2)) sur la propriété portant le numéro 6887, rue Chatelain (lot 1 360 660 du cadastre du Québec - CHSLD Dante) et des usages exclusifs de la catégorie relative aux équipements de santé (E.5(3)) sur la propriété portant le numéro 5655, rue Saint-Zotique Est (lot 1 360 630 du cadastre du Québec - hôpital Santa Cabrini) (art.2) ;
- autoriser une hauteur de 2 à 7 étages répartis sur une hauteur maximale de 35 m en remplacement d'une hauteur maximale de 2 étages et 9 m (art.2) ;
- autoriser l'abrogation de la zone 0497 (art.2).

1090963063

40.14
CA10 26 0210

Adoption - Projet de règlement numéro 01-279-26 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* », afin d'y changer certaines normes réglementaires et d'y ajouter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) propre au site de l'hôpital Santa Cabrini (5655, rue Saint-Zotique Est) et du CHSLD Dante (6887, rue Chatelain)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 01-279-26, intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* », relatif au changement des usages, des hauteurs et des zones, et l'élaboration d'un PIIA - secteur compris entre la rue Saint-Zotique au sud, les propriétés bordant le côté sud de la rue Bélanger au nord, la rue Chatelain à l'ouest et la rue de Pontoise à l'est, afin de modifier certaines dispositions.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 août 2010, à 18 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage en la Ville de Montréal.

40.15
CA10 26 2010-11

Avis de motion - *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*(04-047), afin d'y créer une nouvelle zone de densité - Site de l'hôpital Santa Cabrini (5655, rue Saint-Zotique Est) et du CHSLD Dante (6887, rue Chatelain)

La conseillère madame Élane Ayotte donne avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil municipal, il sera adopté le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*(04-047) », de manière à :

- créer le secteur 21-12 à même le secteur 21-09 ;
- créer une hauteur de 2 à 7 étages dans le secteur 21-12 ;
- créer un taux d'implantation au sol faible ou moyen dans le secteur 21-12.

1090963064

40.16
CA10 26 0211

Adoption - Premier projet de règlement - *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047), afin d'y créer une nouvelle zone de densité - Site de l'hôpital Santa Cabrini (5655, rue Saint-Zotique Est) et du CHSLD Dante (6887, rue Chatelain)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'adopter un projet de Règlement intitulé « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*(04-047) » de manière à :

- créer le secteur 21-12 à même le secteur 21-09 ;
- créer une hauteur de 2 à 7 étages dans le secteur 21-12 ;
- et créer un taux d'implantation au sol faible ou moyen dans le secteur 21-12.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 août 2010, à 18 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.
1090963064

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par M. Marc-André Gadoury

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.17 et 40.18 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.17

CA10 26 0212

Opération cadastrale - Frais pour fins de parc - Acceptation d'un versement d'une somme de 43 070 \$ par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé au sud-ouest de l'avenue De Lorimier et à l'est de la rue des Carrières), conformément à l'article 6 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1), relativement à des frais pour fins de parc, représentant 10 % de la valeur réelle des terrains visés compris dans le plan d'opération cadastrale

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accepter le versement d'une somme de 43 070 \$, du propriétaire du terrain en cause (emplacement situé au sud-ouest de l'avenue De Lorimier et à l'est de la rue des Carrières), conformément à l'article 6 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1), relativement à des frais pour fin de parc, représentant 10 % de la valeur réelle des terrains visés compris dans le plan d'opération cadastrale (dossier 2104814013).

De déposer ce montant au compte spécifié sur l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.
1100963060

40.18

CA10 26 0213

Opération cadastrale - Frais pour fins de parc - Acceptation d'un versement d'une somme de 45 970 \$ par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé au 6280, 31^e Avenue), conformément à l'article 6 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle des terrains visés compris dans le plan d'opération cadastrale

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accepter le versement d'une somme de 45 970 \$, du propriétaire du terrain en cause (emplacement situé au 6280, 31^e Avenue), conformément à l'article 6 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.v.m., c. O-1), relativement à des frais pour fins de parc, représentant 10 % de la valeur réelle des terrains visés compris dans le plan cadastral (dossier 2104814027).

De déposer ce montant au compte spécifié sur l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.
1100963064

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par Mme Élane Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.19 à 40.23 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.19
CA10 26 0214

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) - Construction d'un nouveau centre de la petite enfance - Bâtiment situé au 6280, 31^e Avenue

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande :

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de deux (2) étages projeté au 6280, 31^e Avenue, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans déposés et identifiés A-1, A-4, A-5, A-6, A-7, préparés par France Boulay, architecte, et les plans déposés et identifiés 1 de 2 et 2 de 2, préparés par Mousse architecte de paysage, estampillés en date du 23 juin 2010 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis de construction 3000180544, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 236 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1100963027

40.20
CA10 26 0215

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) - Construction de 6 bâtiments résidentiels de 3 étages - Bâtiments situés aux 5830, 5834, 5838, 5842, 5848, avenue De Lorimier et au 2044, rue des Carrières

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction de six (6) bâtiments résidentiels de trois (3) étages, situés aux 5830, 5834, 5838, 5842, 5848, avenue De Lorimier et au 2044, rue des Carrières, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés 5, 7, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 ainsi que les détails des portes d'entrées 1/2 et 2/2, préparés par Louis-Paul Lemieux, architecte, estampillés en date du 23 juin 2010 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, et accompagnant les demandes de permis de construction 3000177994, 3000177996, 3000177997, 3000177998, 3000177999 et 3000178000, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 237 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1100963013

40.21
CA10 26 0216

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) - Secteur significatif à critères SS-AA - Bâtiment situé au 5801, rue Saint-Denis

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande :

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif aux modifications sur les façades principales du bâtiment situé au 5801, rue Saint-Denis, en la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie).

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les documents déposés identifiés 1/3, 2/3 et 3/3, préparés par le requérant, estampillés en date du 26 mai 2010 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis de transformation 3000186647, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 238 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1100963071

40.22
CA10 26 0217

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) - Agrandissement, au rez-de-chaussée et à l'étage, en aire de plancher, pour y aménager un commerce - Bâtiment situé aux 2675-2685-2695, rue Masson

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'agrandissement au rez-de-chaussée et à l'étage, en aire de plancher, pour y aménager un commerce pour le bâtiment situé aux 2675-2685-2695, rue Masson.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-179), les plans identifiés A-100 et A-200, préparés par Geiger, Huot, architectes, estampillés en date du 22 juin 2010 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000199535, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 239 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1100963069

40.23

CA10 26 0218

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) - Article 94 - Remplacer les vitrines et l'affichage commercial au niveau du rez-de-chaussée - Bâtiment situé au 2884, rue Masson

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant le remplacement, en façade, des vitrines au niveau du rez-de-chaussée pour l'immeuble situé au 2884, rue Masson en la ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), article 94, les plans identifiés P1 et P2, préparés par Nancy Pronovost, designer, estampillés en date du 23 juin 2010 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000177865, lesquels plans sont joints comme annexe 240 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1100963074

70.01

CA10 26 0219

Acceptation d'un don de 4 333 disques compacts à intégrer à la collection des documents audio-visuels des bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et autoriser l'émission d'un reçu officiel aux fins d'impôts, d'une valeur de 43 330 \$, à Madame Michèle Ragault

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'accepter le don de 4 333 disques compacts à intégrer à la collection des bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts, d'une valeur de 43 330 \$, à Mme Michèle Ragault.

Adoptée à l'unanimité.
1101836001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 15.

François W. Croteau
Maire d'arrondissement

Patrick Martel
Secrétaire d'arrondissement substitut